

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2023

BAISSER LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE DES FRANÇAIS ET DES ENTREPRISES SUR LE
TERRITOIRE - (N° 1613)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« après un débat au Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que les prix de l'électricité décidés par le Gouvernement fassent au préalable l'objet d'un débat au Parlement.